

Office fédéral des assurances sociales
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Winterthur, 14 octobre 2010

Prise de position de l'AOMAS sur la 6^{ème} révision de l'AI – deuxième volet (révision 6b)

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'association nationale des organisateurs de mesures de marché du travail, nous prenons la liberté d'exprimer notre avis sur la 6^{ème} révision de l'AI, même si nous n'avons pas été officiellement inclus dans la consultation. Nos organisations membres sont nombreuses à proposer aujourd'hui déjà des mesures de réinsertion pour des personnes avec un handicap. Par ailleurs, elles se trouvent souvent confrontées à des questions relevant du domaine de l'AI également dans le cadre des mesures d'insertion traditionnelles de personnes au chômage.

1. De manière générale, l'AOMAS comprend et approuve les efforts qui visent à stabiliser les bases financières de l'AI. Cependant, nous regrettons qu'une fois de plus un instrument du domaine des assurances sociales soit assaini isolément. Les réductions de prestations prévues conduiront à notre avis à un déplacement des problèmes et des coûts de l'AI vers l'aide sociale. C'est pourquoi l'AOMAS plaide pour un réexamen global du système suisse de la prévoyance sociale avec l'implication de toutes les parties concernées – le seul moyen à son avis de trouver des solutions viables à long terme.
2. L'AOMAS adhère au postulat d'une meilleure intégration professionnelle des personnes handicapées. Elle met toutefois en garde : si les mesures correspondantes sont considérées avant tout comme un moyen de faire des économies, le critère du prix risque bien de primer le critère de l'efficacité dans le choix des mesures, ce qui, à long terme, n'aide guère les personnes touchées ni ne permet de réduire les coûts des assurances sociales à moyen et à long termes.

3. L'AOMAS se félicite de la mise à contribution des employeurs et de l'introduction de mesures d'encouragement pour le maintien en emploi et l'engagement de personnes souffrant d'un handicap. Dans ce domaine, nous souhaiterions l'adoption d'autres mesures politiques concrètes encore, comme la fixation de quotas ou des hausses resp. des baisses d'impôt.
4. L'AOMAS estime que les approches actuelles en matière de coopération interinstitutionnelle sont utiles et doivent être développées. Pour les questions d'intégration professionnelle surtout, l'AI peut profiter des compétences et expériences de l'assurance chômage et de l'aide sociale. La coopération interinstitutionnelle pourra fonctionner surtout si elle est axée sur l'individu, sa situation personnelle, ses possibilités et ses perspectives, qu'il soit rentier AI, demandeur d'emploi ou bénéficiaire de l'aide sociale.

Vu ce qui précède, l'AOMAS ne peut pas se rallier au projet de révision de l'AI, étant donné que celui-ci porte sur l'assainissement d'un élément seulement du système des assurances sociales, sans tenir compte de l'impact des mesures prévues sur les autres éléments et, par là, sur l'équilibre de l'ensemble.

Nous saisissons cette occasion pour vous prier de nous inclure à l'avenir dans les consultations concernant le domaine AI.

Avec nos meilleures salutations

Pour le comité de l'AOMAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Heidi Rötheli'.

Heidi Rötheli
Secrétaire de l'AOMAS